

**Réunion du 14 septembre 2020**

**Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : M. Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT
- Excusé(s) : Mme JUNG Martine
- Absent(s) : M. BERTRAND Rémi, M. ELKOUBY Eric, Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale, M. MATT Nicolas, M. MEYER Philippe, Mme MULLER-BRONN Laurence, M. OEHLER Serge
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. André ERBS

**CP/2020/224**

**A340\_2020\_09\_15\_224**

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux de développement territorial et  
humain- projet de Maison des Services et de Dynamisation du  
Territoire de la Vallée de Villé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de construction d'une Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé, porté par la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'environnement, la jeunesse et des seniors ;

- décide d'attribuer à la Communauté de Communes de Vallée de Villé une subvention de 9.090 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 30 300 € HT

- décide d'attribuer au Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé une subvention de 6.600 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 22.000 € TTC

- décide d'attribuer à l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé une

subvention de 4.350 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 14.500 € TTC

- décide d'attribuer à l'Association JUVAL une subvention de 24.960 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 83.200 € TTC

- décide d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre la Communauté de Communes de Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé et le département du Bas-Rhin, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, l'Association JUVAL et le Département du Bas-Rhin, destinées à permettre le versement des subventions, jointes en annexe à la présente délibération ;

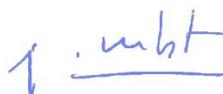
- autorise le président à signer les convention précitées.

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 38**

<b>Vote(s) pour :</b>	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Christine MORITZ, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	38
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	/	0

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200914-  
lmc1139928-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 23/09/20